

AVIS DE PUBLICITE AUX ASSOCIATIONS

Renouvellement des membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Monsieur le Maire informe,

A la suite des élections municipales du 15 mars 2026, il est procédé au renouvellement du Conseil d'administration de Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de LA BARRE DE MONTS, lequel doit être renouvelé, conformément aux dispositions des articles L. 126-6, L. 123-7, R.123-10, R.123-11, R. 123-12 et R.123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Le Conseil d'administration du CCAS, présidé par le Maire, est composé à parité d'élus municipaux et de personnes nommées par l'autorité territoriale, désignées parmi les citoyens qui participent aux actions de prévention, d'animation ou de développement social proposées par la commune.

Conformément à la réglementation, doivent notamment être représentées au sein du Conseil d'administration des associations œuvrant dans les domaines suivants :

- Insertion et lutte contre les exclusions,
- Personnes âgées et retraitées,
- Personnes en situation de handicap,
- Associations familiales.

Pour être recevables, les candidatures devront concerner des personnes :



- Menant des actions de prévention, d'animation ou de développement social au sein de la commune,
- Qui ne sont pas fournisseurs de biens ou de services au CCAS, n'entretiennent aucune relation de prestation à l'égard du CCAS,
- Qui ne sont pas membres du Conseil municipal.

Les adhérents des associations ou les personnes qui souhaitent proposer leur candidature sont invités à adresser leur demande à l'attention de M. le Maire, en précisant leurs coordonnées au plus tard le 6 mai 2026 :

- Par mail à mairie@ville-labarredemonts.fr
- Sous pli envoyé à CCAS de LA BARRE DE MONTS, 34 route de Saint Jean de Monts, 85550 LA BARRE DE MONTS

La désignation des membres interviendra par arrêté après examen des candidatures.

Le Maire,
Président du CCAS



Bénédicte ROLLAND